

Introduction

La forêt française : état des lieux

par Renaud ABORD DE CHATILLON*

L'époque que nous vivons devrait être particulièrement favorable à la forêt et au bois. Ceux-ci cumulent, en effet, de nombreuses qualités :

- ✓ la forêt est un « capteur » de CO₂. Un accroissement forestier d'un m³ de bois correspond à la captation d'une tonne de CO₂. En France, le croît annuel varie entre 100 et 120 millions de m³ par an, ce qui correspond donc à une fourchette de 100 à 120 millions de tonnes de CO₂ captées. Notons que ce CO₂ est d'ailleurs définitivement stocké, lorsque le bois est utilisé pour la construction, ou l'ameublement ;
- ✓ Le bois énergie est une énergie renouvelable (par définition). C'est même, avec l'électricité d'origine hydraulique, la première source d'énergie renouvelable en France, très loin devant les éoliennes (dont le grand public parle bien davantage). La très forte hausse du prix du pétrole promet un bel avenir à cette forme d'énergie ;
- ✓ L'utilisation du bois dans la construction se développe dans le monde entier. Il s'agit d'un matériau éminemment écologique : lors des débats du Grenelle de l'Environnement et lors des Assises de la Forêt qui ont suivi, il a été relevé que, sur certains créneaux, le bois pouvait polluer jusqu'à quatre-cents fois moins que d'autres matériaux concurrents ;
- ✓ Le bois et la filière bois sont, à ce jour, la seule filière économique éco-certifiée « développement durable ». Plusieurs marques existent : PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes*), FSC (*Forest Stewardship Council*)... Cette certification consensuelle entre les producteurs (sylviculteurs, transformateurs...), les usagers de la forêt (randonneurs, chasseurs...), les écologistes et les consommateurs constitue une forme moderne de régulation, avec un rôle central des ONG, né notamment de la lutte contre la déforestation des zones tropicales. Il suffit de regarder les catalogues des grandes surfaces pour voir la pénétration des marques d'éco-certification sur le marché. Ceci est d'autant plus remarquable qu'en France, l'accord a concerné les écologistes (France Nature Environnement...), 3 500 000 sylviculteurs et des milliers d'entreprises ;
- ✓ Le bois et la filière bois sont éminemment créateurs d'emplois. En France, la filière bois, ce sont près de 450 000 emplois, soit l'équivalent d'autres grandes

filières industrielles qui mobilisent beaucoup plus l'attention du public (comme l'aéronautique, la construction automobile...);

- ✓ La forêt couvre en France près de 30 % du territoire (en augmentation continue depuis 1830, point bas de l'état de la forêt en France, où elle était tombée à seulement 12-13 % du territoire). La forêt est donc dans notre pays un élément essentiel de l'aménagement du territoire, des paysages, de la biodiversité... ;
- ✓ La sylviculture, le matériau bois sont des secteurs de forte innovation. Prenons l'exemple des multi-matériaux, qui associent entre eux divers matériaux : le bois se doit d'être au niveau technologique des autres matériaux ;
- ✓ La forêt, le bois passionnent le public. Les Français aiment la forêt, les balades en forêt ; ils aiment le matériau bois, qu'ils trouvent chaleureux, accueillant...

Et pourtant, alors que la France a su créer dans d'autres matériaux (béton, plâtre, construction...) des Numéros 1 mondiaux (Vinci, Bouygues, Lafarge, Saint-Gobain, ArcelorMittal...), et alors qu'elle dispose d'une forêt importante en Europe (elle est numéro 1 pour le douglas, un résineux performant), notre pays n'a pas développé le même niveau de performance dans le domaine de la filière bois. Pire : la balance commerciale de la filière est fortement déficitaire – et de plus en plus... C'est même le deuxième poste de déficit de notre balance commerciale, après l'énergie.

Cette situation est très ancienne, puisqu'elle avait déjà été dénoncée, voici de cela trente ans, dans un rapport rédigé par Jean Méo, Ingénieur Général des Mines, et Yves Betolaud, directeur général de l'Office national des forêts.

La situation, en effet, ne s'améliore pas

Alors que la croissance annuelle de la forêt française est de 100/120 millions de m³, la récolte n'est que de 60 millions de m³. Que dirait-on d'un gisement de pétrole dont on ne récolterait que la moitié du pétrole exploitable ?

- ✓ La capacité de sciage de résineux est restée stable, en France, entre 2000 et 2007, à 7,5 millions de m³, alors que, sur la même période, l'Allemagne a créé une nouvelle capacité de sciage de résineux équi-

valente à toute la capacité française. Heureusement certaines régions réagissent. Prenons l'exemple de la Bourgogne, où près de 100 millions d'euros sont investis, notamment à Sougy-sur-Loire (Nièvre) et à La Roche-en-Brenil (Côte-d'Or), où le groupe belge Fruytier construit une scierie importante, et à Autun (Saône-et-Loire), où le groupe Ducret et les coopératives investissent, également dans une scierie.

✓ Autant les forestiers, notamment la forêt privée, ont su prendre un virage technologique, notamment celui du douglas, en créant la première ressource en Europe (le double de l'Allemagne), autant la France est rudement concurrencée sur certains créneaux (séchoirs en aval des scieries, *process* et machines utilisés en scierie, où l'Allemagne et l'Autriche sont très présentes, procédés de construction, où des entreprises, notamment autrichiennes, pénètrent le marché français).

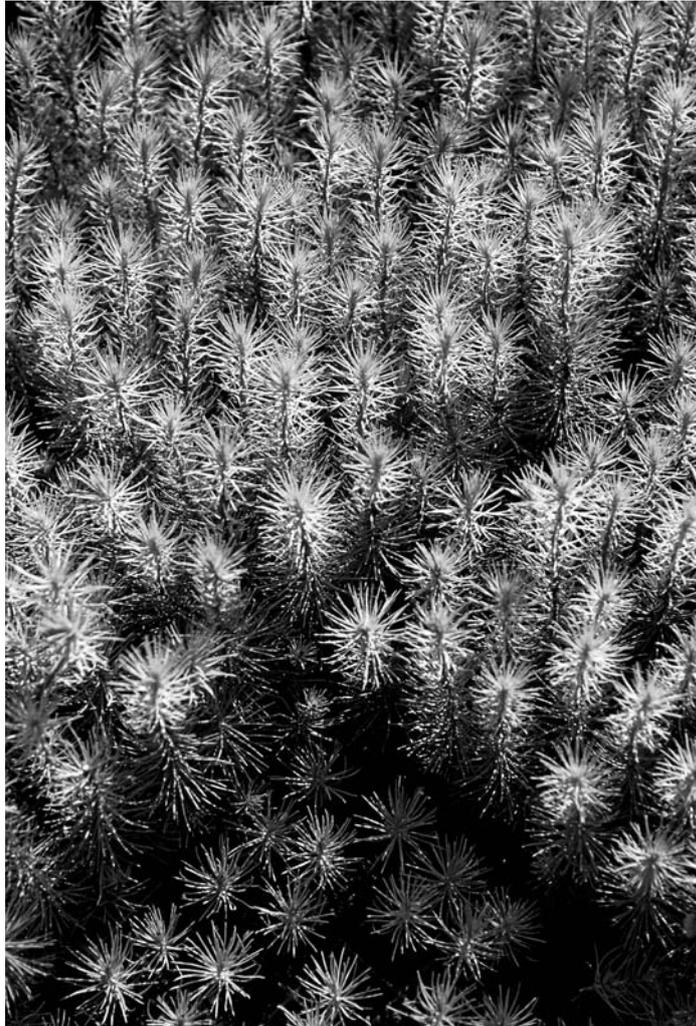
✓ De plus, la vision des Français sur la forêt est une vision conservatrice : lorsqu'on les interroge sur le principal dégât écologique, ils répondent : la coupe des arbres et la déforestation. Si cette vision des choses est correcte

à l'échelle du monde, elle se révèle en revanche très handicapante à l'échelle de notre pays, alors même que tous les arbres qui y poussent ne sont pas récoltés et que la surface forestière y a plus que doublé en un siècle !

✓ Enfin, et c'est là l'héritage des temps anciens, la forêt est sur-réglémentée, alors même que les secteurs concurrents ont été, quant à eux, dérèglementés – notamment le secteur de l'énergie.

✓ De surcroît, la forêt sera touchée par le réchauffement climatique et les catastrophes qui en découlent : la forêt a payé un lourd tribut à la tem-

pête de 1999, ainsi qu'à la canicule de 2003 (en Bourgogne, par exemple, la perte sur stock à la suite de la canicule a été estimée entre 115 et 230 millions d'euros). Or, le monde forestier est toujours en attente de mécanismes d'assurance. Par contre, des solutions existent pour « trouver » des arbres « adaptés » aux futures conditions climatiques. Des programmes de recherche restent à lancer pour accélérer le processus et la mise en œuvre de cette « nouvelle forêt ».



Semis de pins dans la forêt landaise.

© Philippe Roy/HOA-QUI-EYEDEA

Ceci étant, ce numéro de *Responsabilité Environnement* a justement pour objet de proposer des solutions à ce « mal forestier français ». Il est éminemment porteur d'optimisme.

Un pôle de compétitivité existe déjà en Aquitaine, consacré au pin maritime ; le Massif Central et la Bourgogne se sont associés pour présenter à la labellisation un autre pôle de compétitivité ; les professionnels se sont unis pour proposer de nombreuses journées de formation ; il convient de ne pas oublier non plus l'Université d'été de la Forêt, en Bourgogne.

Les pouvoirs publics ont intelligemment compris la force de l'éco-certification, et en 2010, 100 % des commandes publiques de bois de papier... devraient

être à base de produits éco-certifiés.

Le principal motif d'espoir reste le « Grenelle de l'Environnement » ; la forêt, le bois et la filière bois devraient être en tête les grands gagnants. Ils y sont prêts, comme vous le montreront tous ceux qui ont accepté d'écrire pour *Responsabilité et Environnement*.

Leur diversité d'origines montre toute l'importance qu'ils attachent à réussir cette mutation.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et des Assises de la Forêt, le Gouvernement essaie de mobiliser davantage le potentiel de la forêt française, avec des objectifs chiffrés (+ 20 % soit + 12 millions

de m³ en 2012 et + 33 %, soit + 20 millions de m³, en 2020) ; des encouragements fiscaux à la production, sous l'égide du développement durable sont prévus (produire plus, tout en préservant mieux), grâce à l'introduction d'une fiscalité écologique dans ce secteur.

Ce numéro fait l'objet d'un avant-propos de Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, qui est l'auteur de ces mesures et qui porte le dossier pour le Gouvernement : c'est dire la reconnaissance et l'importance des efforts réalisés par tous les professionnels de la filière (sylviculteurs, scieurs, transformateurs...). On peut d'ailleurs le souligner ici : la forêt et la filière bois sont les meilleurs élèves du Grenelle de l'Environnement.

Je voudrais enfin remercier la Rédaction des *Annales de Mines*, qui a eu la clairvoyance d'imaginer la possibilité de consacrer tout un numéro de *Responsabilité Environnement* à la forêt, aux forestiers et aux professionnels de la filière bois. Il est vrai que cela concerne l'énergie, les matériaux, l'écologie, le développement durable, qui sont le « cœur de métier » de cette revue.

J'ai la conviction que, non seulement vous prendrez plaisir à lire ce numéro spécial, mais – surtout – que vous serez convaincus que la forêt, le bois et la filière bois sont un formidable atout économique et écologique pour notre pays, dont il n'a pas encore saisi toute l'importance. Une fois que vous, décideurs économiques et écologiques, serez convaincus, une partie importante du chemin sera fait pour tirer le meilleur parti de cette ressource cultivée renouvelable. Etre convaincu de la démarche, la mettre en œuvre, investir dans cette filière, c'est participer au développement durable, protéger la biodiversité, utiliser des énergies renouvelables, créer des emplois en milieu rural, réduire notre déficit commercial. Alors : bonne lecture, et rejoignez le camp des convaincus !

Note

* Ingénieur Général des Mines, membre du Conseil Général des mines.

Ancien Vice-président de la Commission Française du Développement Durable.

Président de Forestiers Privés de Bourgogne.

Président de l'Association Bourguignonne de Certification Forestière.

